

Université Claude Bernard Lyon 1



# Tutorat Lyon Est

Année Universitaire 2022 - 2023

## Unité d'Enseignement 1

Banque de QCM

### **SP 3 : Organisation du Système de Soins**

Questions/Correction

Responsable 2022-2023 : Isaline JACQUET

Version 2 2022 - 2023

**Question 1 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les EHPADs sont des établissements de soins longue durée.
- B. On dénombre environ 1 200 établissements pour le suivi et le soin des personnes en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône Alpes.
- C. On dénombre environ 1 médecin pour 330 habitants en France.
- D. Tous les médecins touchent le même salaire peu importe leur spécialité.
- E. Les structures en ambulatoire de communauté professionnelle de territoire consistent en une coordination en réseau pour assurer l'accès à la santé d'un territoire bien que les différents participants ne soient pas dans le même bâtiment.
- F. Les établissements de santé mentale sont intégrés à un secteur populationnel. Certains établissements sont dits de références pour les soins psychiatriques d'urgence.

**Question 2 — A propos des établissements de santé, cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les professionnels de santé offrant des soins ambulatoires exercent en cabinet individuel ou de groupes.
- B. Les CHU assurent la prise en charge continue des urgences (24 h/24).
- C. La moitié des établissements de santé mentale sont privés.
- D. Les centres hospitaliers universitaires sont des lieux de formation pour les étudiants en médecine, pharmacie, dentaire, maïeutique et professions para-médicales. Ils ont un lien étroit avec l'université et les écoles professionnelles.
- E. On n'y trouve peu voire pas d'activités de recherche fondamentale.
- F. Les établissements privés à intérêt collectif ont un but lucratif et font des bénéfices chaque année pour rentabiliser leur établissement.

**Question 3 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Le système de santé est défini par l'OMS comme étant « l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la Santé »
- B. On retrouve 4 grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre ; la politique et le financement
- C. Un malade est une personne dont l'état de santé est altéré, il est alors un usager du soin.
- D. Les femmes vont avoir plus facilement tendance à consulter un médecin par rapport aux hommes.
- E. 1 personne sur 5 a plus de 65 ans en France.

**Question 4 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les personnes âgées sont des usagers qui ont un poids sur le système de soins Français du fait d'une consommation de médicaments et de soins à domicile non spécialisés importante notamment.
- B. Les 3 principales structures vers lesquelles les demandeurs de soins vont pouvoir se tourner sont les soins ambulatoires, les soins hospitaliers ainsi que les soins médico-sociaux.
- C. Concernant les laboratoires de biologie de ville, aujourd'hui la tendance est au regroupement de laboratoires.
- D. L'article 51 du code de la Santé Publique permet de financer des parcours de patients à travers des structures originales.
- E. Dans les CPTS, il y a une contractualisation entre les professionnels qui ont structuré un projet de santé territoriale et l'Agence régionale de Santé (ARS).

**Question 5 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les établissements de santé n'ont pas de missions précises, ils sont plutôt libres.
- B. Le malade a le droit au libre choix de son établissement de santé et de son praticien.
- C. Une évaluation des pratiques professionnelles et de l'organisation des soins dans les établissements de santé est effectuée par des personnes dépendantes des institutions nationales.
- D. Le service public hospitalier (SPH) doit uniquement remplir les missions générales définies tout comme les établissements de santé.
- E. Les soins de longue durée (SLD) s'occupent de la prise en charge des affections graves à leur phase aiguë.

**Question 6 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) :**

- A. La classification des établissements de santé se fait en fonction de leurs ressources financières.
- B. Le patient est une personne qui va consulter un professionnel de santé. En général, il est malade mais il peut ne pas l'être.
- C. La Haute Autorité de Santé est une institution nationale.
- D. Le revenu est un facteur qui va influencer la demande de soins.
- E. La mortalité infantile en France est en constante augmentation depuis les années 2010.

**Question 7 — Parmi les affirmations suivantes, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. La pandémie Covid-19 a permis d'augmenter notre espérance de vie puisque nous nous reposons chez nous.
- B. Les personnes âgées, les enfants de moins de 2 ans et les femmes en âge de procréer sont des consommateurs de soins importants.
- C. La France est le 3<sup>e</sup> pays en Europe qui a la population la plus jeune.
- D. Les enfants sont de grands consommateurs de soin, notamment à cause du calendrier vaccinal à respecter, mais aussi parce qu'il faut vérifier le bon développement du bébé.
- E. Il y a 3 échographies obligatoires lors de la grossesse.

**Question 8 – À propos des ESPIC, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. EPIC signifie établissement privé d'intérêt commun.
- B. Si des bénéficiaires sont dégagés, ces derniers sont en partie réinvestis dans l'innovation et le développement de nouveaux services au bénéfice des patients.
- C. Les ESPIC n'ont pas de limitation à l'accès aux soins, pas de dépassement d'honoraires et accueillent 24 h/24.
- D. Ce sont des petits établissements, ils dépassent rarement les 200 lits.
- E. Ce sont souvent des établissements spécialisés, comme les structures d'hospitalisation à domicile.

**Question 9 — Parmi les affirmations suivantes, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. L'ensemble du personnel des établissements privés de santé à but lucratif a une activité libérale.

- B. Les établissements privés de santé sont très souvent spécialisés en chirurgie, en obstétrique et en soins de suite et de réadaptation.
- C. La moitié des établissements de santé mentale sont publics et la moitié sont privés.
- D. On peut hospitaliser d'office et contre son gré un patient dans un établissement de santé mentale.
- E. Les établissements de proximité sont nés du projet de réforme Ma Santé 2022.

**Question 10 – À propos des structures médico-sociales, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les unités de soins de longue durée sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- B. Les EHPADs sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- C. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont sous la direction d'un médecin coordinateur qui n'est pas forcément toujours sur place.
- D. Les établissements et services pour les personnes en situation de handicap ne peuvent qu'accueillir les adultes.
- E. 51 % de ces structures en France sont des accueils de jour.

**Question 11 – À propos des structures médico-sociales, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Il y a 5 ordres professionnels et 6 unions régionales des professionnels de santé.
- B. Les URPS sont les interlocuteurs représentatifs des professionnels de santé libéraux dans les relations avec l'agence régionale de santé.
- C. L'exercice libéral est rémunéré à l'acte, tandis qu'un professionnel de santé salarié est rémunéré selon sa qualification et le temps de travail.
- D. Il y a 330 médecins pour 100 000 habitants, soit 1 pour 330 habitants.
- E. En 2020, il y avait plus de médecine générale que de spécialités médicales.

**Question 12 – À propos du système de soin :**

- A. On distingue 3 grandes composantes d'un système de soins : la demande, l'offre et le financement.
- B. Une fille qui naît en 2020 en France a une espérance de vie moyenne de 85,2 ans.
- C. Les personnes âgées et les femmes en âge de procréer ne sont pas de gros consommateurs de soins.
- D. Le nombre de maladies cardiovasculaires en France est en hausse alors que le taux de tumeurs diminue.
- E. On distingue 3 éléments dans l'offre de soins : les soins ambulatoires, les soins hospitaliers et les structures médico-sociales.

**Question 13 – Concernant l'offre de soin :**

- A. Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) sont en général régionaux et reliés aux universités pour la formation des soignants.
- B. Le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard à Lyon est un Établissement Public d'Intérêt Collectif (ESPIC).

- C. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- D. Nous pouvons distinguer 6 ordres professionnels.
- E. La Médecine Générale est un diplôme d'études spécialisées (DES).

**Question 14 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. L'OMS définit le système de santé comme « l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la santé ».
- B. Les systèmes de santé remplissent quatre fonctions essentielles : la prestation de services ; la gestion administrative ; la création de ressources et le financement.
- C. On retrouve exhaustivement 3 grands constituants au système de soin : la demande, l'offre et le financement.
- D. Le soin a pour but de prendre en charge la maladie.
- E. La demande de soins émane de la population.

**Question 15 — Concernant les propositions suivantes sur les demandeurs, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Le malade est une personne dont l'état de santé est altéré, il est alors usager.
- B. Le patient est une personne qui va consulter un professionnel de santé
- C. Un usager va utiliser le système de soins, on le qualifie de consommateur de soins
- D. Le patient est malade par définition
- E. Le malade n'est pas forcément usager

**Question 16 — Concernant les propositions suivantes sur les facteurs de la demande de soins, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Le genre est une caractéristique du demandeur de soins qui va pouvoir influencer son usage, sa consommation et sa demande de soins
- B. Dans le système de santé français, l'assurance maladie prend en charge financièrement l'intégralité des soins ainsi les conditions d'accès aux soins sont les mêmes pour tous
- C. La catégorie socio-professionnelle est un facteur sociologique entrant en jeu dans la demande de soins
- D. L'âge est un facteur sociologique entrant en jeu dans la demande de soins
- E. Les facteurs épidémiologiques et la morbidité vont influencer sur la demande

**Question 17 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. En France, il y a un vieillissement important de la population. En 2020, 1 personne sur 5 avait plus de 65 ans.
- B. Les personnes âgées sont d'importants consommateurs du système de soin puisqu'elles sont plus susceptibles d'avoir des pathologies multiples et d'être hospitalisées.
- C. Grâce à la prévention, les femmes en âge de procréer ne font pas partie des consommateurs de soins importants.
- D. Concernant l'évolution des pathologies en France, les maladies de l'appareil respiratoire et les tumeurs sont au centre des préoccupations en santé.

- E. L'offre de soins est « L'ensemble des biens et services fournis à la population dans le but d'améliorer la santé ».

**Question 18 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. L'offre de soins regroupe exhaustivement 3 structures vers lesquelles les demandeurs vont pouvoir se tourner pour résoudre leurs problèmes de santé : les soins ambulatoires ; les soins hospitaliers ainsi que les soins médico-sociaux.
- B. Aujourd'hui les laboratoires de biologie de ville ont tendance à se regrouper.
- C. Concernant les soins ambulatoires, l'article 51 permet de financer des parcours de patients à travers des structures expérimentales originales
- D. Les CPTS sont des communautés qui regroupent des professionnels de territoires différents pour travailler autour d'un projet de santé.
- E. Les maisons de santé pluriprofessionnelles font partie des soins ambulatoires

**Question 19 — Quelle(s) mission(s) appartient (nen) t au Service Public Hospitalier (SPH) ? :**

- A. La lutte contre l'exclusion sociale.
- B. Diagnostic, surveillance et traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes.
- C. Réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et la prise en charge médicale.
- D. Législation et réglementation en Santé Publique.
- E. Permanence des soins.

**Question 20 — Concernant les propositions suivantes sur les soins hospitaliers, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Les soins de suite et de réadaptation (SSR) s'occupent de la surveillance et du traitement de malades nécessitant des soins continus en vue de leur réinsertion.
- B. Les établissements de santé publics représentent environ 65 % des établissements de santé en France.
- C. Les Agences Régionales de Santé (ARS) se chargent de donner les missions, les prérogatives et les financements aux établissements publics de santé.
- D. Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ont le plus haut niveau de spécialisation.
- E. Tous les établissements privés sont à but lucratif.

**Question 21 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Les 10 centres de lutte contre le cancer (CLCC) en France sont des ESPICs.
- B. Les établissements privés de santé à but lucratif sont des structures de droit public.
- C. Concernant les établissements privés de santé à but lucratif, les praticiens ont une activité libérale mais il y a aussi du personnel salarié, notamment le personnel paramédical.
- D. Les établissements de proximité nés du projet de réforme Ma Santé 2022 sont des établissements publics uniquement.
- E. Les établissements de proximité disposent de maternités.

**Question 22 — Concernant les propositions suivantes sur les structures médico-sociales, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- B. Les Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- C. Les USLD et les EHPAD peuvent être soit des établissements publics, soit des établissements privés, soit des établissements privés à but non lucratif.
- D. 41 % des établissements pour le suivi et le soin des personnes en situation de handicap en France sont des accueils de jour.
- E. On dénombre 1 200 établissements pour le suivi et le soin de personnes en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Question 23 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? :**

- A. Concernant les professionnels de santé, il existe 5 ordres professionnels : médecins libéraux ; pharmaciens d'officines ; infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.
- B. En 2018, on comptait 700 000 infirmiers en France.
- C. Les pharmaciens représentent environ 20 % des professions médicales.
- D. La répartition des spécialistes est en lien avec les géographies des CHU.
- E. L'ophtalmologie est une spécialité médicale.

**Question 24 — Concernant les demandeurs de soin, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. Une personne malade est forcément un usager de la santé.
- B. En France, 18 % de la population a moins de 15 ans.
- C. La mortalité infantile en France est de 3,5 pour 1000.
- D. Les personnes âgées ont en moyenne une consommation peu importante de médicaments.
- E. La contraception sera prise en charge intégralement dès le 1er janvier 2022 pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans.

**Question 25 — À propos de l'offre de soin en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. Le domaine de la cancérologie représente un terrain de recherche important.
- B. Diab-eCare à Lyon est un exemple de structure expérimentale en soin ambulatoire.
- C. Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent des professionnels de santé autour d'un projet de travail commun.
- D. Les Hospitalisations De Jour (HDJ) sont de moins en moins privilégiées.
- E. Le patient a droit au libre choix de son établissement de santé.

**Question 26 — Concernant l'offre de soin en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. Les établissements de santé peuvent remplir une ou plusieurs fonctions comme les soins de courte durée, les soins de suite et de réadaptation (SSR), ou encore les soins de longue durée (SLD).

- B. Les établissements de santé publics représentent 33 % des établissements de santé en France.
- C. Il existe 8 Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) en France.
- D. Les CHU sont, en général, départementaux et reliés aux universités.
- E. Il existe deux grands secteurs en santé mentale.

**Question 27 — Concernant l'organisation des structures médico-sociales en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. On distingue les USLD, les EHPAD et les établissements pour les personnes en situation de handicap.
- B. Les personnes séjournant en EHPAD ne sont pas sensibles aux phénomènes épidémiques.
- C. Des professionnels de santé travaillent dans ces structures.
- D. 51 % des établissements liés au handicap sont des accueils de jour.
- E. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.

**Question 28 — À propos des professionnels de santé en France ; cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. On distingue 5 ordres professionnels et 7 Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS).
- B. Lorsque le professionnel de santé est salarié, il est rémunéré à l'acte.
- C. On compte 1 médecin (toutes spécialités confondues) pour 330 habitants.
- D. Tous les médecins ont la même rémunération.
- E. En 2020, 12,6 % des médecins étaient généralistes.

**Question 29 — Concernant la régulation du système de soin, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) :**

- A. Un indicateur est une variable quantitative ou qualitative permettant de mesurer un phénomène de santé.
- B. L'utilisation d'un indicateur repose sur 3 objectifs exhaustivement : décrire, surveiller, comparer.
- C. L'espérance de vie à la naissance est un exemple d'indicateur en santé.
- D. En France, on utilise une dizaine d'indicateurs en santé.
- E. Pour gérer la crise sanitaire et déterminer les mesures à prendre, les autorités se sont basées sur de nombreux indicateurs.

**Question 30 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les systèmes de santé remplissent principalement quatre fonctions essentielles : la prestation de services, la création de ressources, le financement et la gestion administrative.
- B. On retrouve 3 grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre et le financement.
- C. L'âge et le genre sont des facteurs démographiques des demandeurs de soin.
- D. Dans le système de santé, nous avons l'assurance maladie qui prend en charge financièrement les soins mais elle ne prend en charge qu'une partie des soins.
- E. La France est le troisième pays en Europe qui a la population la plus jeune.

**Question 31 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les enfants de moins de 2 ans sont des consommateurs de soins importants.
- B. Les maladies de l'appareil circulatoire sont de plus en plus importantes.
- C. Les pharmacies d'officine sont des soins ambulatoires.
- D. Un patient est obligé d'avoir un médecin traitant.
- E. La surveillance et le traitement de malades nécessitant des soins continus, en vue de leur réinsertion, se réalisent en soins de suite et de réadaptation (SSR).

**Question 32 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. L'offre et la demande constituent le système de soin à part entière.
- B. Un usager a toujours recours aux soins.
- C. Le besoin de soins vient de la population mais ce sont les experts qui vont le déterminer.
- D. Les artisans ou les ouvriers ont plus tendance à consulter par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles.
- E. L'âge est une caractéristique du demandeur de soins qui va pouvoir influencer son usage, sa consommation et sa demande de soins.

**Question 33 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Le vieillissement de la population est important en France.
- B. Cependant, la France est le deuxième pays en Europe qui a la population la plus jeune.
- C. Les personnes âgées sont plus susceptibles de contracter de multiples pathologies et donc de se faire hospitaliser. C'est en partie pour cela que ce sont des consommateurs de soins importants.
- D. Les personnes âgées ne consomment pas des soins à domicile non spécialisés, elles vont plutôt être hospitalisées.
- E. Les femmes en âge de procréer qui ne sont pas enceintes ne font pas partie des grandes consommatrices de soins.

**Question 34 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les tumeurs et les maladies de l'appareil respiratoire sont les deux principaux champs de préoccupation en santé.
- B. L'offre de soins est l'ensemble des biens et services fournis à la population dans le but d'améliorer sa santé.
- C. Les soins ambulatoires ce sont les professionnels en ville. C'est le cas des structures d'imagerie qui, même si elles sont hébergées dans des établissements de santé, sont quand même des structures indépendantes.
- D. Pour les pharmacies qui prodiguent des soins ambulatoires, on parle de pharmacies d'officine.
- E. L'article 120 permet de financer des structures expérimentales.

**Question 35 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les réseaux de santé sont des personnes qui se mettent en relation les unes avec les autres pour essayer de prendre en charge une pathologie commune.
- B. CPTS signifie Commune Possédant un Territoire de Santé.
- C. Les CPTS un pivot entre les 3 structures de l'offre de soins (soins ambulatoires, soins hospitaliers, soins médico-sociaux).
- D. Les soins hospitaliers sont différents des établissements de santé.

- E. Les missions des établissements de santé sont définies dans le code de la Santé Publique.

**Question 36 — Parmi ces affirmations, cochez la/les mission(s) des soins hospitaliers :**

- A. Diagnostic, surveillance et traitement des femmes enceintes.
- B. Action d'éducation à la santé.
- C. Délivrer les soins sous forme ambulatoire ou à domicile.
- D. Participer à la coordination des soins en relation avec les membres des professions de santé exerçant en pratique de ville et les établissements et services médico-sociaux.
- E. Action de prévention.

**Question 37 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. On essaie de privilégier les hospitalisations de jour.
- B. Lorsque les établissements de santé sont évalués, on ne prend pas en compte l'avis des usagers.
- C. Le service public hospitalier doit assurer la permanence des soins et la prise en charge en urgence.
- D. Les soins de courte durée concernent uniquement la médecine et la chirurgie.
- E. Les établissements de santé privés à but non lucratif sont plus nombreux que ceux à but lucratif.

**Question 38 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Les Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) sont des établissements publics de santé.
- B. Les CHU sont de grande taille : ils possèdent entre 1 000 et 5 000 lits.
- C. Les centres hospitaliers sont regroupés en Groupements Hospitaliers de Territoire.
- D. Les centres hospitaliers reçoivent le plus de patients.
- E. Les ESPICs sont gérés par une personne morale de droit privé.

**Question 39 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Il existe 2 types d'établissements de santé mentale : la psychiatrie générale et la psychiatrie infanto-juvénile.
- B. Les établissements de proximité possèdent des services de médecine et de chirurgie, mais pas de maternité, ni d'obstétrique.
- C. Les établissements de SSR ne sont pas en lien avec les centres hospitaliers de court séjour alors que ce serait bien pratique.
- D. Les unités de soins de longue durée (USLD) disposent de moyens médicaux et techniques importants.
- E. Plus de la moitié de ces structures en France sont des accueils de jour.

**Question 40 — Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) :**

- A. Il existe 7 ordres professionnels qui sont réglementés par le Code de la Santé Publique.
- B. Les sages-femmes n'ont pas d'union régionale des professionnels de santé (URPS).
- C. Les médecins libéraux ont le libre choix d'installation et la liberté de prescription uniquement pour une patientèle privée.
- D. Les professionnels de santé salariés sont rémunérés à l'acte.
- E. Il y a plus de 330 000 médecins en France tout confondu.

## Correction rapide

<u>Questions</u>	<u>Réponses</u>	<u>Questions</u>	<u>Réponses</u>
1	ABCEF	27	ACDE
2	ABCD	28	C
3	ABDE	29	ACR
4	ABCDE	30	ACD
5	B	31	ACE
6	BCD	32	BCE
7	BDE	33	ABC
8	CE	34	BCD
9	BCDE	35	ACE
10	ACE	36	ABCDE
11	BCDE	37	AC
12	BE	38	ABCDE
13	ACE	39	DE
14	ABDE	40	ABC
15	BCE		
16	ACE		
17	ABE		
18	ABCE		
19	ABCE		
20	AD		
21	C		
22	ACE		
23	BCD		
24	BCE		
25	ABCE		
26	AC		

# Correction détaillée

## Question 1 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : ABCEF

- A. Les EHPADs sont des établissements de soins longue durée.
- B. On dénombre environ 1 200 établissements pour le suivi et le soin des personnes en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône Alpes.
- C. On dénombre environ 1 médecin pour 330 habitants en France.
- D. Tous les médecins touchent le même salaire peu importe leur spécialité.
- E. Les structures en ambulatoire de communauté professionnelle de territoire consistent en une coordination en réseau pour assurer l'accès à la santé d'un territoire bien que les différents participants ne soient pas dans le même bâtiment.
- F. Les établissements de santé mentale sont intégrés à un secteur populationnel. Certains établissements sont dits de références pour les soins psychiatriques d'urgence.

*Oui, il a 6 items, on avait un item en rab à mettre quelque part, désolé :))*

**A VRAI**

**B VRAI**

**C VRAI** C'est un chiffre élevé, cependant ces médecins sont inégalement répartis sur le territoire.

**D FAUX** On note de fortes inégalités de revenu en fonction des spécialités car environ un tiers des médecins sont rémunérés à l'acte, un tiers sont salariés, un tiers bénéficie d'une rémunération mixte acte/salariat.

**E VRAI** Même si les professionnels de santé ne sont pas physiquement dans le même bâtiment, ils peuvent constituer une communauté pour permettre une prise en charge optimale des patients.

**F VRAI** Il existe d'ailleurs à peu près autant d'hôpitaux psychiatriques privés que publics.

## Question 2 — À propos des établissements de santé, cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : ABCD

- A. Les professionnels de santé offrant des soins ambulatoires exercent en cabinet individuel ou de groupes.
- B. Les CHU assurent la prise en charge continue des urgences (24 h/24).
- C. La moitié des établissements de santé mentale sont privés.
- D. Les centres hospitaliers universitaires sont des lieux de formation pour les étudiants en médecine, pharmacie, dentaire, maïeutique et professions para-médicales. Ils ont un lien étroit avec l'université et les écoles professionnelles.
- E. On n'y trouve peu voire pas d'activités de recherche fondamentale.
- F. Les établissements privés à intérêt collectif ont un but lucratif et font des bénéfices chaque année pour rentabiliser leur établissement.

*Oui, il a encore 6 items, on avait encore un item en rab à mettre quelque part, encore désolée :))*

**A VRAI** Vous pouvez retrouver cette info page 9 du poly du tutorat. :)

**B VRAI** C'est en effet une des fonctions des CHU.

**C VRAI** C'est exact ! L'autre moitié correspond donc à des établissements publics.

**D VRAI** Cf page 9 du poly sur l'organisation du système de santé.

**E FAUX** Au contraire, on y retrouve des activités de recherche fondamentale et clinique, toujours dans une idée de lien étroit avec l'université.

**F FAUX** Les établissements privés à intérêt collectif ont justement un but non lucratif et ne font aucun bénéfice. Leur objectif est d'aider sans faire payer le contribuable. Ils font juste en sorte de ne pas être en déficit.

### Question 3 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : ABDE

- A. Le système de santé est défini par l'OMS comme étant « l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la Santé »
- B. On retrouve 4 grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre ; la politique et le financement
- C. Un malade est une personne dont l'état de santé est altéré, il est alors un usager du soin.
- D. Les femmes vont avoir plus facilement tendance à consulter un médecin par rapport aux hommes.
- E. 1 personne sur 5 a plus de 65 ans en France.

**A VRAI** L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit le système de santé comme : « **L'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la Santé** [...]. Les systèmes de santé remplissent principalement quatre fonctions essentielles : la prestation de services, la création de ressources, le financement et la gestion administrative. »



**B VRAI**

**C FAUX** Attention à bien faire la distinction entre les termes **malades** et **usager**. Un malade est bien une personne dont l'état de santé est altéré. Un usager est une personne qui va avoir recours aux soins, c'est donc un consommateur de soin. Ainsi, un malade peut être malade sans pour autant aller voir un médecin ou autre professionnel de santé, donc un malade n'est pas forcément usager.

**D VRAI** Le genre est un facteur qui va influencer la demande de soins

**E VRAI** On peut le voir à partir de la pyramide des âges.

### Question 4 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : ABCDE

- A. Les personnes âgées sont des usagers qui ont un poids sur le système de soins Français du fait d'une consommation de médicaments et de soins à domicile non spécialisés importante notamment.
- B. Les 3 principales structures vers lesquelles les demandeurs de soins vont pouvoir se tourner sont les soins ambulatoires, les soins hospitaliers ainsi que les soins médico-sociaux.
- C. Concernant les laboratoires de biologie de ville, aujourd'hui la tendance est au regroupement de laboratoires.
- D. L'article 51 du code de la Santé Publique permet de financer des parcours de patients à travers des structures originales.
- E. Dans les CPTS, il y a une contractualisation entre les professionnels qui ont structuré un projet de santé territoriale et l'Agence régionale de Santé (ARS).

**A VRAI** Les personnes âgées sont des personnes qui consomment beaucoup du système de soins car elles sont plus susceptibles de **développer de multiples pathologies**, elles ont une **consommation de médicaments importante** (risque++), elles sont plus susceptibles aux **hospitalisations** et elles consomment aussi des soins à domicile non spécialisés (infirmiers à domicile, aides-soignants...).

**B VRAI** En effet, on parle alors d'offre de soins, elle regroupe l'ensemble des biens et des services fournis à la population dans le but d'améliorer sa santé.



**C VRAI**

**D VRAI** La loi de financement de la sécurité sociale de 2018 (pas à retenir) a introduit en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé. (Structures expérimentales)

**E VRAI** Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des communautés qui regroupent des professionnels d'un même territoire qui veulent s'organiser entre eux autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes qu'ils ont rencontré sur leur territoire.

### Question 5 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : B

- A. Les établissements de santé n'ont pas de missions précises, ils sont plutôt libres.
- B. Le malade a le droit au libre choix de son établissement de santé et de son praticien.
- C. Une évaluation des pratiques professionnelles et de l'organisation des soins dans les établissements de santé est effectuée par des personnes dépendantes des institutions nationales.
- D. Le service public hospitalier (SPH) doit uniquement remplir les missions générales définies tout comme les établissements de santé.
- E. Les soins de longue durée (SLD) s'occupent de la prise en charge des affections graves à leur phase aiguë.

**A FAUX** Les missions des établissements de santé sont très précises, elles sont définies dans le code de la Santé Publique.

B VRAI

C FAUX Cette évaluation est réalisée par des personnes indépendantes des institutions nationales.

D FAUX Le service public hospitalier (SPH) se doit de remplir les missions générales définies dans le code de la Santé Publique mais a un certain nombre de missions à remplir en plus (exemple : égalité d'accès aux soins ; prise en charge en urgence ; permanence des soins...)

E FAUX Attention ! Cette définition est celle des soins de courte durée. Les établissements de santé peuvent remplir plusieurs fonctions (une ou toutes) :

- Soins de courte durée
- Soins de suite et réadaptation
- Soins de longue durée : hébergement de personnes non autonomes avec surveillance médicale continue.

### Question 6 — Cochez la ou les réponse(s) vraie(s) : BCD

- A. La classification des établissements de santé se fait en fonction de leurs ressources financières.
- B. Le patient est une personne qui va consulter un professionnel de santé. En général, il est malade mais il peut ne pas l'être.
- C. La Haute Autorité de Santé est une institution nationale.
- D. Le revenu est un facteur qui va influencer la demande de soins.
- E. La mortalité infantile en France est en constante augmentation depuis les années 2010.

A FAUX La classification des établissements de santé se fait en fonction de leurs statuts juridiques

B VRAI En effet, c'est sa définition

C VRAI

D VRAI L'assurance maladie ne prend en charge qu'une partie des soins. Si on veut être complètement couvert dans certains cas, il va falloir souscrire à une mutuelle (qui est donc payante). Ainsi le recours aux soins pourra être différent en fonction du revenu de chacun.

E FAUX La mortalité infantile en France est un indicateur qui ne bouge pas depuis plusieurs années, elle est de 3,5 pour 1000.

### Question 7 : BDE

- A. La pandémie Covid-19 a permis d'augmenter notre espérance de vie puisque nous nous reposons chez nous.
- B. Les personnes âgées, les enfants de moins de 2 ans et les femmes en âge de procréer sont des consommateurs de soins importants.
- C. La France est le 3<sup>e</sup> pays en Europe qui a la population la plus jeune.
- D. Les enfants sont de grands consommateurs de soin, notamment à cause du calendrier vaccinal à respecter, mais aussi parce qu'il faut vérifier le bon développement du bébé.
- E. Il y a 3 échographies obligatoires lors de la grossesse.

A FAUX Au contraire, la pandémie Covid-19 a fait **perdre** 0,4 an d'espérance de vie aux femmes et 0,5 an de vie aux hommes.

B VRAI

**C FAUX** C'est le 2<sup>e</sup> pays d'Europe.

**D VRAI**

**E VRAI**

### **Question 8 : CE**

- A. EPIC signifie établissement privé d'intérêt commun.
- B. Si des bénéficiaires sont dégagés, ces derniers sont en partie réinvestis dans l'innovation et le développement de nouveaux services au bénéfice des patients.
- C. Les ESPIC n'ont pas de limitation à l'accès aux soins, pas de dépassement d'honoraires et accueillent 24 h/24.
- D. Ce sont des petits établissements, ils dépassent rarement les 200 lits.
- E. Ce sont souvent des établissements spécialisés, comme les structures d'hospitalisation à domicile.

**A FAUX** EPIC signifie établissement privé d'intérêt **collectif**. *C'était méchant, mais il faut bien apprendre la signification des acronymes !*

**B FAUX** Les bénéficiaires sont **intégralement** réinvestis dans de nouveaux services au bénéfice des patients.

**C VRAI** Les ESPICs ont le même mode de financement que celui des hôpitaux publics et les mêmes valeurs et principes que le service public.

**D FAUX** Ils dépassent rarement les **500** lits. Attention au nombre de lits des différents établissements.

**E VRAI** Les centres de lutte contre le cancer et les centres de dialyse sont aussi des ESPICs.

### **Question 9 : BCDE**

- A. L'ensemble du personnel des établissements privés de santé à but lucratif a une activité libérale.
- B. Les établissements privés de santé sont très souvent spécialisés en chirurgie, en obstétrique et en soins de suite et de réadaptation.
- C. La moitié des établissements de santé mentale sont publics et la moitié sont privés.
- D. On peut hospitaliser d'office et contre son gré un patient dans un établissement de santé mentale.
- E. Les établissements de proximité sont nés du projet de réforme Ma Santé 2022.

**A FAUX** Il y a aussi du **personnel salarié**, notamment le personnel paramédical.

**B VRAI** Ce sont néanmoins des petits établissements qui possèdent **entre 50 et 500 lits**.

**C VRAI**

**D VRAI** C'est le seul établissement de santé où c'est le cas.

**E VRAI** À noter, qu'ils ne disposent **ni de maternité, ni de chirurgie, ni d'obstétrique**.

### **Question 10 : ACE**

- A. Les unités de soins de longue durée sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.

- B. Les EHPADs sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- C. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont sous la direction d'un médecin coordonnateur qui n'est pas forcément toujours sur place.
- D. Les établissements et services pour les personnes en situation de handicap ne peuvent qu'accueillir les adultes.
- E. 51 % de ces structures en France sont des accueils de jour.

**A VRAI** C'est la définition.

**B FAUX** Attention c'est la définition des **USLD**. Les **Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD)** sont des maisons de retraite médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans en situation de **perte d'autonomie physique et/ou psychique** et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

**C VRAI** Le résident garde cependant le choix de son médecin traitant.

**D FAUX** Les établissements pour le suivi et le soin des personnes en situation de handicap prennent en charge **les adultes comme les enfants** que leur handicap soit moteur ou psychique.

**E VRAI** 51 % de ces structures en France sont des **accueils de jour** : les patients viennent sur la journée pour participer aux activités et à la prise en charge. 41 % sont de **l'internat** : les patients ont un hébergement au sein de la structure. 8 % appartiennent à la catégorie « **autres** », ce sont souvent des établissements mixtes (exemple : accueil en famille d'hébergement).

### Question 11 : BCDE

- A. Il y a 5 ordres professionnels et 6 unions régionales des professionnels de santé.
- B. Les URPS sont les interlocuteurs représentatifs des professionnels de santé libéraux dans les relations avec l'agence régionale de santé.
- C. L'exercice libéral est rémunéré à l'acte, tandis qu'un professionnel de santé salarié est rémunéré selon sa qualification et le temps de travail.
- D. Il y a 330 médecins pour 100 000 habitants, soit 1 pour 330 habitants.
- E. En 2020, il y avait plus de médecine générale que de spécialités médicales.

**A FAUX** C'est l'inverse. Attention, ces chiffres sont bien à savoir ! **Il y a 6 ordres professionnels** : celui des masseurs-kinésithérapeutes, des sages-femmes, des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des chirurgiens-dentistes et des pédicures podologues. Tandis qu'il y a **5 Unions régionales des Professionnels de Santé** : Médecins libéraux, pharmaciens d'officine, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

**B VRAI** C'est la définition.

**C VRAI**

**D VRAI**

**E VRAI** En 2020, il y avait 44,5 % de médecine générale, 43,9 % de spécialités médicales et 12,6 % de spécialités chirurgicales. *Retenez au moins les relations entre les chiffres plutôt que les pourcentages exacts.*

### Question 12 – À propos du système de soin : BE

- A. On distingue 3 grandes composantes d'un système de soins : la demande, l'offre et le financement.
- B. Une fille qui naît en 2020 en France a une espérance de vie moyenne de 85,2 ans.
- C. Les personnes âgées et les femmes en âge de procréer ne sont pas de gros consommateurs de soins.
- D. Le nombre de maladies cardiovasculaires en France est en hausse alors que le taux de tumeurs diminue.
- E. On distingue 3 éléments dans l'offre de soins : les soins ambulatoires, les soins hospitaliers et les structures médico-sociales.

**A FAUX** On distingue 4 grandes composantes d'un système de soin : la demande, l'offre, la **politique (pilote et contrôle du système)** et le financement.

**B VRAI** Alors qu'un garçon qui naît en 2020 a une espérance de vie moyenne de 79,2 ans.

**C FAUX** Au contraire, ils font partie des plus gros consommateurs de soins avec les enfants de moins de 2 ans.

**D FAUX** C'est l'inverse ! Le nombre de maladies cardiovasculaires en France diminue à la différence du nombre de tumeurs qui augmente.

**E VRAI**

### Question 13 — Concernant l'offre de soin : ACE

- A. Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) sont en général régionaux et reliés aux universités pour la formation des soignants.
- B. Le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard à Lyon est un Établissement Public d'Intérêt Collectif (ESPIC).
- C. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- D. Nous pouvons distinguer 6 ordres professionnels.
- E. La Médecine Générale est un diplôme d'études spécialisées (DES).

**A VRAI**

**B FAUX** Attention presque tout est vrai à l'exception du fait qu'il s'agit d'un établissement **privé** d'intérêt collectif comme les autres Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) en France (il y en a 20 en tout).

**C VRAI** Les séjours durent plusieurs mois, voire plusieurs années (durée moyenne de séjour : environ 2,5 années).

**D FAUX** Il y a 7 ordres professionnels : celui des **masseurs-kinésithérapeutes**, des **sages-femmes**, des **médecins**, des **pharmaciens**, des **infirmiers**, des **chirurgiens-dentistes** et des **pédicures podologues**.

**E VRAI** Cf. p. 17 du CM n° 3 sur l'organisation du système de soins.

### Question 14 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : ABDE

- A. L'OMS définit le système de santé comme « l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la santé ».
- B. Les systèmes de santé remplissent quatre fonctions essentielles : la prestation de services ; la gestion administrative ; la création de ressources et le financement.

- C. On retrouve exhaustivement 3 grands constituants au système de soin : la demande, l'offre et le financement.
- D. Le soin a pour but de prendre en charge la maladie.
- E. La demande de soins émane de la population.

**A VRAI**

**B VRAI** Ces quatre fonctions essentielles remplies par les systèmes de santé sont définies par l'OMS.

**C FAUX** On retrouve 4 grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre ; la politique et le financement (à retenir +++)

**D VRAI** Au sein du système de santé on retrouve le soin qui a pour but de prendre en charge la maladie. Le système de soin englobe alors tout ce qui va être mis en place pour permettre cet objectif.

**E VRAI**

**Question 15 — Concernant les propositions suivantes sur les demandeurs, laquelle ou lesquelles est (sont) correct(s) : BCE**

- A. Le malade est une personne dont l'état de santé est altéré, il est alors usager.
- B. Le patient est une personne qui va consulter un professionnel de santé
- C. Un usager va utiliser le système de soins, on le qualifie de consommateur de soins
- D. Le patient est malade par définition
- E. Le malade n'est pas forcément usager

**A FAUX** Attention à bien faire la distinction entre le malade et l'usager, ce n'est pas la même chose ! Un usager va avoir recours aux soins alors qu'un malade peut être seulement malade donc avoir un état de santé altéré mais pour autant ne pas avoir recours aux soins. **NB :** Un malade peut-être un usager à partir du moment où il va recourir aux soins !

**B VRAI**

**C VRAI**

**D FAUX** Le patient va consulter un professionnel de santé, il peut être malade ou ne pas l'être.

**E VRAI** Tout à fait !

**Question 16 — Concernant les propositions suivantes sur les facteurs de la demande de soins, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : ACE**

- A. Le genre est une caractéristique du demandeur de soins qui va pouvoir influencer son usage, sa consommation et sa demande de soins
- B. Dans le système de santé français, l'assurance maladie prend en charge financièrement l'intégralité des soins ainsi les conditions d'accès aux soins sont les mêmes pour tous
- C. La catégorie socio-professionnelle est un facteur sociologique entrant en jeu dans la demande de soins
- D. L'âge est un facteur sociologique entrant en jeu dans la demande de soins
- E. Les facteurs épidémiologiques et la morbidité vont influencer sur la demande

**A VRAI** On sait par exemple que les femmes vont avoir plus facilement tendance à voir un médecin par rapport aux hommes.

**B FAUX** L'assurance maladie prend en charge financièrement une partie des soins mais pas en intégralité ! Si on veut être dans certains cas couverts complètement, il faut pouvoir adhérer à une mutuelle ainsi l'accès aux soins n'est pas la même pour tous (dépend du revenu dans certains cas).

**C VRAI**

**D FAUX** L'âge est un facteur démographique, mais en effet il rentre en jeu dans la demande de soins.

**E VRAI** Page 3 de votre super poly !

**Question 17 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : ABE**

- A. En France, il y a un vieillissement important de la population. En 2020, 1 personne sur 5 avait plus de 65 ans.
- B. Les personnes âgées sont d'importants consommateurs du système de soin puisqu'elles sont plus susceptibles d'avoir des pathologies multiples et d'être hospitalisées.
- C. Grâce à la prévention, les femmes en âge de procréer ne font pas partie des consommateurs de soins importants.
- D. Concernant l'évolution des pathologies en France, les maladies de l'appareil respiratoire et les tumeurs sont au centre des préoccupations en santé.
- E. L'offre de soins est « L'ensemble des biens et services fournis à la population dans le but d'améliorer la santé ».

**A VRAI** Le fait que le système de soins a l'air de bien fonctionner, qu'on soit capable de prendre en charge les pathologies et de prendre en charge les personnes âgées fait qu'en 2020, 1 personne sur 5 en France a plus de 65 ans.

**B VRAI** Les personnes âgées sont plus susceptibles à (non exhaustif) :

- Des pathologies multiples
- Des hospitalisations
- Une consommation de médicaments importante

**C FAUX** Les femmes en âge de procréer sont des personnes qui consomment beaucoup du système de soins notamment durant la grossesse par exemple (échographies, visites mensuelles...).

**D FAUX** Les maladies de l'appareil CIRCULATOIRES et les tumeurs sont au centre des préoccupations en santé.

**E VRAI**

**Question 18 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : ABCE**

- A. L'offre de soins regroupe exhaustivement 3 structures vers lesquelles les demandeurs vont pouvoir se tourner pour résoudre leurs problèmes de santé : les soins ambulatoires ; les soins hospitaliers ainsi que les soins médico-sociaux.
- B. Aujourd'hui les laboratoires de biologie de ville ont tendance à se regrouper.
- C. Concernant les soins ambulatoires, l'article 51 permet de financer des parcours de patients à travers des structures expérimentales originales
- D. Les CPTS sont des communautés qui regroupent des professionnels de territoires différents pour travailler autour d'un projet de santé.
- E. Les maisons de santé pluriprofessionnelles font partie des soins ambulatoires

**A VRAI**



**B VRAI** Par exemple Cerballiance est une structure qui est propriétaire de plusieurs laboratoires et tous ces laboratoires sont en réseau. Ils font tous les prélèvements mais il y en a par exemple un qui va plutôt être dédié à recevoir tous les prélèvements pour les automates de numération formule sanguine, un qui va être orienté sur la bactériologie... c'est une façon de **mutualiser les compétences et les savoirs**.

**C VRAI** Par exemple DIAB-eCARE à Lyon qui est une structure spécialisée dans la prise en charge du diabète.

**D FAUX** Les CPTS sont des communautés qui vont regrouper des professionnels **d'un même territoire** qui veulent s'organiser entre eux (de leur propre initiative) autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes qu'ils ont rencontré sur leur territoire.

**E VRAI**

### Question 19 — Quelle(s) mission(s) appartient (nen) t au Service Public Hospitalier (SPH) ? : ABCE

- A. La lutte contre l'exclusion sociale.
- B. Diagnostic, surveillance et traitement des malades, des blessés et des femmes enceintes.
- C. Réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et la prise en charge médicale.
- D. Législation et réglementation en Santé Publique.
- E. Permanence des soins.

**A VRAI**

**B VRAI**

**C VRAI**

**D FAUX** C'est une des missions de la Santé Publique

**E VRAI** Page 9 et 10 de votre poly !

### Question 20 — Concernant les propositions suivantes sur les soins hospitaliers, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : AD

- A. Les soins de suite et de réadaptation (SSR) s'occupent de la surveillance et du traitement de malades nécessitant des soins continus en vue de leur réinsertion.
- B. Les établissements de santé publics représentent environ 65 % des établissements de santé en France.
- C. Les Agences Régionales de Santé (ARS) se chargent de donner les missions, les prérogatives et les financements aux établissements publics de santé.
- D. Les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) ont le plus haut niveau de spécialisation.
- E. Tous les établissements privés sont à but lucratif.

**A VRAI** Une fois que le patient a passé la phase un peu aiguë de sa pathologie, il va aller dans un autre type d'établissement ou dans le même établissement mais dans un autre type de fonction de prise en charge que sont donc les SSR où il va avoir une prise en charge plus chronique en vue de sa réinsertion.

**B FAUX** Les établissements de santé publics représentent environ 45 % des établissements en France.

**C FAUX** Ce ne sont pas les ARS mais le **ministère de la Santé**.

**D VRAI** Page 12 de votre poly !

**E FAUX** Les Établissements Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC) par exemple ne sont pas à but lucratif.

**Question 21 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : C**

- A. Les 10 centres de lutte contre le cancer (CLCC) en France sont des ESPICs.
- B. Les établissements privés de santé à but lucratif sont des structures de droit public.
- C. Concernant les établissements privés de santé à but lucratif, les praticiens ont une activité libérale mais il y a aussi du personnel salarié notamment le personnel paramédical.
- D. Les établissements de proximité nés du projet de réforme Ma Santé 2022 sont des établissements publics uniquement.
- E. Les établissements de proximité disposent de maternités.

**A FAUX** Il y a 20 CLCC en France.

**B FAUX** Des structures de droit **privé** !

**C VRAI** Page 13 de votre poly !

**D FAUX** Ces établissements de santé peuvent être privés ou publics. Ils contribuent « par des coopérations avec les structures et professionnels de médecine ambulatoire et avec les établissements et services médico-sociaux, à l'offre de soins de premier recours dans les territoires qu'ils desservent ».

**E FAUX** Ils ne disposent ni de maternité, ni de chirurgie, ni d'obstétrique.

**Question 22 — Concernant les propositions suivantes sur les structures médico-sociales, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : ACE**

- A. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- B. Les Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.
- C. Les USLD et les EHPAD peuvent être soit des établissements publics, soit des établissements privés, soit des établissements privés à but non lucratif.
- D. 41 % des établissements pour le suivi et le soin des personnes en situation de handicap en France sont des accueils de jour.
- E. On dénombre 1 200 établissements pour le suivi et le soin de personnes en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**A VRAI** C'est la définition des USLD. Les séjours durent plusieurs mois, voire plusieurs années. En général, lorsque le patient arrive, il va y rester jusqu'à la fin de sa vie.

**B FAUX** C'est la définition des USLD. Les Établissements Hospitaliers pour Personnes Âgées dépendantes (EHPAD) sont des maisons de retraite médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie physique et/ou psychique et qui ne peuvent plus être maintenues à domicile.

**C VRAI** Page 14/15 de votre poly !

**D FAUX** 51 % de ces structures sont des accueils de jour, 41 % sont de l'internat et les 8 % restants appartiennent à la catégorie « autres », souvent ce sont des mixtes.

**E VRAI**

**Question 23 — Concernant les propositions suivantes, laquelle ou lesquelles est (sont) correcte(s) ? : BCD**

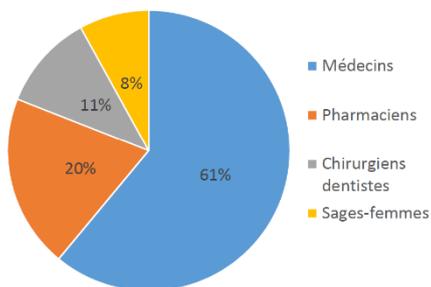
- A. Concernant les professionnels de santé, il existe 5 ordres professionnels : médecins libéraux ; pharmaciens d'officines ; infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.
- B. En 2018, on comptait 700 000 infirmiers en France.
- C. Les pharmaciens représentent environ 20 % des professions médicales.
- D. La répartition des spécialistes est en lien avec les géographies des CHU.
- E. L'ophtalmologie est une spécialité médicale.

**A FAUX** Il en existe **7** : masseurs kinésithérapeutes ; sages-femmes ; médecins ; pharmaciens ; infirmiers ; chirurgiens-dentistes et pédicures podologues. *(Il y a eu un petit souci avec le poly où nous avons écrit le chiffre 6 au lieu de 7, navrées pour cette confusion)*

⚠ À ne pas confondre avec les **5 Unions régionales des Professionnels de Santé (URPS)** :

- Médecins libéraux,
- Pharmaciens d'officine,
- Infirmiers,
- Masseurs-kinésithérapeutes,
- Chirurgiens-dentistes.

**B VRAI** Les infirmiers sont la **première profession de santé en effectif** (avant même les médecins). En 2018, on comptait **plus de 700 000 infirmiers** en France (quel que soit le mode d'activité) dont 86,6 % sont des femmes.



**C VRAI**

**D VRAI** Page 18 de votre poly !

**E FAUX** C'est une spécialité chirurgicale.

- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie orale
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique
- Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
- Urologie
- Chirurgie vasculaire
- Chirurgie viscérale et digestive
- Gynécologie obstétrique
- Neurochirurgie obstétrique
- Neurochirurgie
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie - Chirurgie cervico-faciale

### Spécialités chirurgicales

#### **Question 24 — Concernant les demandeurs de soin, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : BCE**

- A. Une personne malade est forcément un usager de la santé.
- B. En France, 18 % de la population a moins de 15 ans.
- C. La mortalité infantile en France est de 3,5 pour 1000.
- D. Les personnes âgées ont en moyenne une consommation peu importante de médicaments.
- E. La contraception sera prise en charge intégralement dès le 1er janvier 2022 pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans.

**A FAUX** Un malade est une personne dont l'état de santé est altéré. Un malade peut être malade mais pas forcément usager, s'il ne va pas voir son médecin.

**B VRAI** Et 1/5 de la population (environ 20 %) a plus de 65 ans. On remarque un vieillissement de la population française qui s'accroît depuis le milieu des années 2010.

**C VRAI** Cet indicateur varie peu depuis plusieurs années.

**D FAUX** Au contraire ! (Cf : p4 du cours magistral 3 « Organisation du système de soin : demande et offre ».)

**E VRAI** Et oui !!!

#### **Question 25 — À propos de l'offre de soin en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : ABCE**

- A. Le domaine de la cancérologie représente un terrain de recherche important.
- B. Diab-eCare à Lyon est un exemple de structure expérimentale en soin ambulatoire.
- C. Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent des professionnels de santé autour d'un projet de travail commun.
- D. Les Hospitalisations De Jour (HDJ) sont de moins en moins privilégiées.
- E. Le patient a droit au libre choix de son établissement de santé.

**A VRAI** En effet, de nombreuses recherches sont menées dans le domaine de la cancérologie en réponse à une augmentation de l'incidence des tumeurs en France ces dernières années.

**B VRAI** Cette structure prend en charge le diabète à Lyon, **en dehors de l'hôpital**, et regroupe différents partenaires autour de la prise en charge du diabète. On est autour d'une thématique avec plusieurs professionnels.

**C VRAI** Ces CPTS sont des communautés qui regroupent des professionnels d'un même territoire qui veulent s'organiser entre eux autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes qu'ils ont rencontré sur leur territoire.

**D FAUX** Au contraire, l'HDJ est de plus en plus privilégiée. On essaie aussi de favoriser ce type de prise en charge notamment pour des chirurgies qui peuvent se faire sans que le patient soit obligé de rester plusieurs jours à l'hôpital. Le but est d'améliorer la prise en charge du patient, d'éviter le stress de l'hospitalisation et de lutter contre les infections nosocomiales.

**E VRAI** Le patient a le droit de choisir son établissement de santé et son praticien.

### **Question 26 — Concernant l'offre de soin en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : AC**

- A. Les établissements de santé peuvent remplir une ou plusieurs fonctions comme les soins de courte durée, les soins de suite et de réadaptation (SSR), ou encore les soins de longue durée (SLD).
- B. Les établissements de santé publics représentent 33 % des établissements de santé en France.
- C. Il existe 8 Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) en France.
- D. Les CHU sont, en général, départementaux et reliés aux universités.
- E. Il existe deux grands secteurs en santé mentale.

**A VRAI** Tout est vrai ! (Cf p10 du cours magistral 3 « Organisation du système de soin : demande et offre ».)

**B FAUX** Les établissements de santé publics représentent 45 % des établissements de santé en France !! (Établissements de santé privé à but lucratif : 33 %).

**C VRAI** Ils sont rattachés à la direction des Hôpitaux de la direction centrale du Service de santé des armées.

**D FAUX** Les Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) ont un rayonnement RÉGIONAL.

**E FAUX** Il existe 3 grands secteurs en santé mentale :

- Psychiatrie générale : besoins de santé mentale d'une population âgée de plus de 16 ans ;
- Psychiatrie infanto-juvénile : besoins de santé mentale des enfants et adolescents ;
- Psychiatrie en milieu pénitentiaire : besoins de santé mentale de la population incarcérée dans les établissements relevant d'une région pénitentiaire.

### **Question 27 — Concernant l'organisation des structures médico-sociales en France, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : ACDE**

- A. On distingue les USLD, les EHPAD et les établissements pour les personnes en situation de handicap.
- B. Les personnes séjournant en EHPAD ne sont pas sensibles aux phénomènes épidémiques.
- C. Des professionnels de santé travaillent dans ces structures.
- D. 51 % des établissements liés au handicap sont des accueils de jour.
- E. Les unités de soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement médicalisées pour les personnes de plus de 60 ans fortement dépendantes.

**A VRAI** En effet, ce sont les trois types de structures médico-sociales décrites par la professeure.

**B FAUX** Au contraire ils y sont extrêmement sensibles (ex : épidémie de grippe, pandémie de Covid-19) ; d'où la mise en place de campagnes de vaccination précoces dans ce type d'établissement.

**C VRAI** Les professionnels de santé se répartissent dans les trois composantes de l'offre de soin : les soins ambulatoires, hospitaliers et le médico-social.

**D VRAI** Et 41 % sont de l'internat : les patients ont un hébergement au sein de la structure. 8 % appartiennent à la catégorie « autres », ce sont souvent des établissements mixtes (exemple : accueil en famille d'hébergement).

**E VRAI** Tout est vrai. Ce sont leurs définitions. Maîtrisez bien les sigles et les définitions pour l'examen terminal !! 😊

### **Question 28 - A propos des professionnels de santé en France ; cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : C**

- A. On distingue 5 ordres professionnels et 7 Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS).
- B. Lorsque le professionnel de santé est salarié, il est rémunéré à l'acte.
- C. On compte 1 médecin (toutes spécialités confondues) pour 330 habitants.
- D. Tous les médecins ont la même rémunération.
- E. En 2020, 12,6% des médecins étaient généralistes.

**A FAUX ATTENTION : NOTION IMPORTANTE !!** On reprend...

- Il y a 7 ordres professionnels : masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, médecins, pharmaciens, infirmiers, chirurgiens-dentistes et pédicures podologues.
- Il y a 5 Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) : Médecins libéraux, Pharmaciens d'officine, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Chirurgiens-dentistes.

**B FAUX** Lorsque le professionnel de santé est salarié, il est rémunéré en fonction de la quantification et de son temps de travail. (En libéral = rémunération à l'acte).

**C VRAI** Il y a plus de 220 000 médecins en France tout secteur confondu.

**D FAUX** Il existe de fortes disparités en fonction des spécialités, lieux et modes d'exercice.

**E FAUX** En 2020, **44,5%** des médecins étaient **généralistes**, et 12,6% d'entre eux exerçaient une spécialité chirurgicale.

### **Question 29 - Concernant la régulation du système de soin, cochez la ou les proposition(s) correcte(s) : ACE**

- A. Un indicateur est une variable quantitative ou qualitative permettant de mesurer un phénomène de santé.
- B. L'utilisation d'un indicateur repose sur 3 objectifs exhaustivement : décrire, surveiller, comparer.
- C. L'espérance de vie à la naissance est un exemple d'indicateur en santé.
- D. En France, on utilise une dizaine d'indicateurs en santé.
- E. Pour gérer la crise sanitaire et déterminer les mesures à prendre, les autorités se sont basées sur de nombreux indicateurs.

**A VRAI** C'est une définition donc à bien connaître !

**B FAUX** 4 objectifs : décrire, surveiller, comparer, **évaluer**.

**C VRAI** Autres exemples détaillés dans le diaporama du professeur : Temps d'attente hospitalière, les dépenses de santé, emplois et production (2 millions de personnes travaillent dans le secteur de la santé en France), proportion de consultations par médecin généraliste, financier.

**D FAUX** On utilise, en moyenne, **une quarantaine** d'indicateurs en santé.

**E VRAI** ex d'indicateurs de la crise sanitaire : le nombre de lits, l'incidence de la Covid-19 en fonction des territoires, le nombre de malades admis à l'hôpital, en réanimation...

### **Question 30 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ACD**

- A. Les systèmes de santé remplissent principalement quatre fonctions essentielles : la prestation de services, la création de ressources, le financement et la gestion administrative.
- B. On retrouve 3 grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre et le financement.
- C. L'âge et le genre sont des facteurs démographiques des demandeurs de soin.
- D. Dans le système de santé, nous avons l'assurance maladie qui prend en charge financièrement les soins mais elle ne prend en charge qu'une partie des soins.
- E. La France est le troisième pays en Europe qui a la population la plus jeune.

**A VRAI** Un système de santé est « l'ensemble des organisations, des institutions et des ressources dont le but est d'améliorer la santé » selon l'OMS.

**B FAUX** On retrouve **4** grands constituants au système de soin : la demande ; l'offre ; le financement et la **politique**. On a, en effet, besoin de **contrôler et de piloter le système de soin**. C'est via la politique.

**C VRAI** La démographie est une science qui étudie des populations.

**D VRAI** Si on veut être dans certains cas couverts complètement, il faut pouvoir adhérer à une mutuelle.

**E FAUX** La France est le **deuxième pays en Europe** qui a la population la plus jeune : 18% de la population a moins de 15 ans.

### **Question 31 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ACE**

- A. Les enfants de moins de 2 ans sont des consommateurs de soins importants.
- B. Les maladies de l'appareil circulatoire sont de plus en plus importantes.
- C. Les pharmacies d'officine sont des soins ambulatoires.
- D. Un patient est obligé d'avoir un médecin traitant.
- E. La surveillance et le traitement de malades nécessitant des soins continus, en vue de leur réinsertion, se réalisent en soins de suite et de réadaptation (SSR).

**A VRAI** Les enfants vont plutôt être **consommateurs de soins spécialisés** notamment parce qu'il y a un **calendrier vaccinal obligatoire** que l'enfant va devoir suivre.

**B FAUX** Au contraire, celles-ci sont en **déclin**. Cela reste cependant un des principaux champs de préoccupation en santé.

**C VRAI** Les soins ambulatoires, ce sont les professionnels **en ville**.

**D FAUX** **Le patient n'est obligé à rien**, c'est lui-même qui va venir faire sa demande de soins et il a le libre choix d'aller vers n'importe quel médecin, chirurgien, professionnel de santé ou établissement de santé. En effet, on va l'inciter fortement à avoir un **parcours** un peu **dirigé** notamment en passant par un **médecin traitant**. Ceci étant dit, si on ne souhaite pas avoir de médecin traitant c'est possible.

**E VRAI** Par exemple, lorsqu'on a un AVC, le patient va généralement être hospitalisé en soins de courte durée et si l'AVC a des conséquences importantes, on va diriger le patient vers des SSR afin de se rééduquer et récupérer ses fonctions motrices.

**Question 32 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : BCE**

- A. L'offre et la demande constituent le système de soin à part entière.
- B. Un usager a toujours recours aux soins.
- C. Le besoin de soins vient de la population mais ce sont les experts qui vont le déterminer.
- D. Les artisans ou les ouvriers ont plus tendance à consulter par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles.
- E. L'âge est une caractéristique du demandeur de soins qui va pouvoir influencer son usage, sa consommation et sa demande de soins.

**A FAUX** On retrouve 4 grands constituants au système de soin :

- La demande
- L'offre
- La politique, c'est-à-dire le pilotage et le contrôle du système
- Le financement



**B VRAI** Attention cependant, un malade n'est pas forcément usager, s'il ne va pas voir son médecin, il est pour autant malade.

**C VRAI** La demande de soins émane de la population, c'est ce que la population va aller chercher, les usagers vont recourir au soin. La **demande de soins** va se rapprocher d'un autre concept qui est le **besoin de soins**.

**D FAUX** Les artisans ou les ouvriers ont **moins** tendance à consulter par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles.

**E VRAI** Les personnes âgées et les enfants de moins de 2 ans seront ainsi des consommateurs de soins plus importants.

**Question 33 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ABC**

- A. Le vieillissement de la population est important en France.
- B. Cependant, la France est le deuxième pays en Europe qui a la population la plus jeune.
- C. Les personnes âgées sont plus susceptibles de contracter de multiples pathologies et donc de se faire hospitaliser. C'est en partie pour cela que ce sont des consommateurs de soin importants.
- D. Les personnes âgées ne consomment pas des soins à domicile non spécialisés, elles vont plutôt être hospitalisées.

- E. Les femmes en âge de procréer qui ne sont pas enceintes ne font pas partie des grandes consommatrices de soins.

**A VRAI** Il s'accroît depuis le milieu des années 2010.

**B VRAI** 18% de la population a moins de 15 ans. C'est un fait notable, malgré ce vieillissement de la population, on a quand même un « renouvellement » qui est important.

**C VRAI** Ce sont aussi d'importants consommateurs de médicaments.

**D FAUX** Après un passage à l'hôpital, il y a souvent des soins à domicile pour les personnes âgées. De plus, des infirmières passent pour aider à la prise de certains médicaments, pour prodiguer des soins...

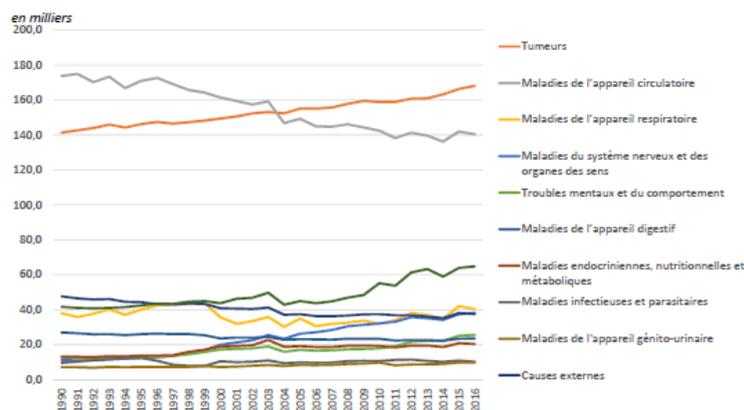
**E FAUX** Toutes les femmes en âge de procréer sont des grandes consommatrices de soins. En effet, en dehors de tout ce qui est en lien avec la grossesse, la **contraception** est un facteur majeur de consommation importante.

### **Question 34 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : BCD**

- A. Les tumeurs et les maladies de l'appareil respiratoire sont les deux principaux champs de préoccupation en santé.
- B. L'offre de soins est l'ensemble des biens et services fournis à la population dans le but d'améliorer sa santé.
- C. Les soins ambulatoires ce sont les professionnels en ville. C'est le cas des structures d'imagerie qui, même si elles sont hébergées dans des établissements de santé, sont quand même des structures indépendantes.
- D. Pour les pharmacies qui prodiguent des soins ambulatoires, on parle de pharmacies d'officine.
- E. L'article 120 permet de financer des structures expérimentales.

**A FAUX** Attention à bien lire l'item : Les tumeurs et les maladies de l'appareil **circulatoire** sont les deux principaux champs de préoccupation en santé.

*Graphique représentant l'évolution des pathologies en France entre 1990 et 2016*



**B VRAI** On va retrouver les **soins ambulatoires**, les **soins hospitaliers** (établissements de santé) et des **structures médico-sociales**, où vont travailler des **professionnels de santé**.

**C VRAI** Tout est vrai ici.

**D VRAI** On peut aussi retrouver des **groupes pharmaceutiques** (plusieurs officines qui dépendent d'un même groupe). En 2017, on comptait environ 22 000 officines de ville en France.

**E FAUX** En général, il ne faut pas apprendre les longs numéros d'articles, mais savoir à quoi ils servent. Ici, le rôle est juste mais c'est l'article **51**. Il permet de financer des structures originales qui couvrent l'ensemble du parcours de soin du patient. Par exemple, **DIAB-eCARE à Lyon** est une structure qui est en dehors de l'hôpital et regroupe différents partenaires autour de la prise en charge du diabète. On est autour d'une thématique avec plusieurs professionnels.

**Question 35 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ACE**

- A. Les réseaux de santé sont des personnes qui se mettent en relation les unes avec les autres pour essayer de prendre en charge une pathologie commune.
- B. CPTS signifie Commune Possédant un Territoire de Santé.
- C. Les CPTS un pivot entre les 3 structures de l'offre de soins (soins ambulatoires, soins hospitaliers, soins médico-sociaux).
- D. Les soins hospitaliers sont différents des établissements de santé.
- E. Les missions des établissements de santé sont définies dans le code de la Santé Publique.

**A VRAI** C'est la bonne définition tirée du chapitre « Organisation du système de santé ».

**B FAUX** Les CPTS sont des communautés qui vont regrouper des professionnels d'un même territoire qui veulent s'organiser entre eux (de leur propre initiative) autour d'un **projet de santé** pour répondre à des **problématiques communes** qu'ils ont rencontré sur leur territoire. Ainsi **CPTS = Communautés professionnelles territoriales de santé**.

**C VRAI** Dans ces **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**, il va y avoir une contractualisation entre les professionnels qui ont structuré ce projet de Santé territoriale et l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**.

**D FAUX** Les **soins hospitaliers** sont ce qu'on appelle les **établissements de santé**.

**E VRAI** Les missions des établissements de santé sont très précises et l'offre de soins des établissements de santé est donc réglementée.

**Question 36 – Parmi ces affirmations, cochez la/les mission(s) des soins hospitaliers : ABCDE**

- A. Diagnostic, surveillance et traitement des femmes enceintes.
- B. Action d'éducation à la santé.
- C. Délivrer les soins sous forme ambulatoire ou à domicile.
- D. Participer à la coordination des soins en relation avec les membres des professions de santé exerçant en pratique de ville et les établissements et services médico-sociaux.
- E. Action de prévention.

**A VRAI** Mais aussi des malades et des blessés.

**B VRAI** Il participe donc aux actions de santé publique.

**C VRAI** Ce n'est pas parce qu'on rentre dans un établissement de santé que l'on va y rester forcément plus d'une journée. Il existe des **hospitalisations de jour (HDJ)**.

**D VRAI**

**E VRAI** Tous les items étaient vrais ici.

**Question 37 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : AC**

- A. On essaie de privilégier les hospitalisations de jour.
- B. Lorsque les établissements de santé sont évalués, on ne prend pas en compte l'avis des usagers.
- C. Le service public hospitalier doit assurer la permanence des soins et la prise en charge en urgence.
- D. Les soins de courte durée concernent uniquement la médecine et la chirurgie.
- E. Les établissements de santé privés à but non lucratif sont plus nombreux que ceux à but lucratif.

**A VRAI** Le but étant aussi d'**améliorer la prise charge du patient, d'éviter de lui donner un stress et de lutter activement contre les problèmes nosocomiaux.**

**B FAUX** La première chose qu'ils font est de réaliser des **enquêtes de satisfaction** auprès de leurs usagers. Elle peut se trouver sous forme d'une **série de questions** qui sont éditées chaque année sur un échantillon tiré au sort.

**C VRAI** Je vous remets la liste ici :

- **Permanence des soins** : jour et nuit on doit être capable d'accueillir une personne
- **Participation à l'aide médicale urgente** : SMUR, SAMU sont des fonctions du service public hospitalier
- **Lutte contre l'exclusion sociale** : accès aux soins pour tous
- **Soins, prévention et éducation pour la santé aux détenus des centres pénitentiaires** : ce sont aussi des usagers du système de santé.
- **Égalité d'accès aux soins**
- **Prise en charge en urgence**
- **Soins préventifs, curatifs et/ou palliatifs selon l'état de santé**
- **Continuité des soins**
- **Absence de discrimination entre les malades pour les soins**
- **Adaptation continue aux besoins de la population et aux progrès de la médecine**

**D FAUX** L'obstétrique a aussi des soins de courte durée. Pour s'en rappeler : MCO (Médecine-Chirurgie-Obstétrique).

**E FAUX** Les établissements de santé privés à but non lucratif (**22% en France**) sont **moins** nombreux que ceux à but lucratif (**33% en France**).

**Question 38 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ABCDE**

- A. Les Hôpitaux d'Instruction des Armées (HIA) sont des établissements publics de santé.
- B. Les CHU sont de grande taille : ils possèdent entre 1000 et 5000 lits.
- C. Les centres hospitaliers sont regroupés en Groupements Hospitaliers de Territoire.
- D. Les centres hospitaliers reçoivent le plus de patients.
- E. Les ESPICs sont gérés par une personne morale de droit privé.

**A VRAI** Il en existe 8 en France qui ressemblent aux CHU. Ils remplissent des missions de service civique. Ils sont rattachés à la **direction des Hôpitaux de la direction centrale du Service de santé des armées.**

**B VRAI** On peut arriver jusqu'à 16 000 lits à AP-HP (l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris).

**C VRAI** Depuis la loi du territoire, les centres hospitaliers sont regroupés en **Groupements Hospitaliers de Territoire** (GHT) pour partager, mutualiser et avoir une prise en charge structurée autour de thématiques.

**D VRAI** Ils constituent ainsi **la base du Service Public Hospitalier** (SPH).

**E VRAI** Car ce sont des **établissements privés**, mais attention, ils ne sont **pas à but lucratif**.

**Question 39 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : DE**

- A. Il existe 2 types d'établissements de santé mentale : la psychiatrie générale et la psychiatrie infanto-juvénile.
- B. Les établissements de proximité possèdent des services de médecine et de chirurgie, mais pas de maternité, ni d'obstétrique.
- C. Les établissements de SSR ne sont pas en lien avec les centres hospitaliers de court séjour alors que ce serait bien pratique.
- D. Les unités de soins de longue durée (USLD) disposent de moyens médicaux et techniques importants.
- E. Plus de la moitié de ces structures en France sont des accueils de jour.

**A FAUX** Attention à ne pas oublier la **psychiatrie en milieu pénitentiaire**.

- La **psychiatrie générale** répond principalement aux besoins de santé mentale d'une population âgée de plus de 16 ans.
- La **psychiatrie infanto-juvénile** répond aux besoins de santé mentale des enfants et adolescents.
- La **psychiatrie en milieu pénitentiaire** répond aux besoins de santé mentale de la population incarcérée dans les établissements relevant d'une région pénitentiaire.

**B FAUX** Ils ne disposent ni de maternité, ni de chirurgie, ni d'obstétrique.

**C FAUX** Ces établissements sont **en lien étroit avec les centres hospitaliers de court séjour**, parfois c'est même une unité de l'hôpital.

**D VRAI** Puisque les usagers nécessitent des soins importants. Ce sont des établissements de taille modérée (entre 50 et 500 lits).

**E VRAI** **51%** pour être précise.

**Question 40 – Parmi ces affirmations, cochez la/les réponse(s) vraie(s) : ABC**

- A. Il existe 7 ordres professionnels qui sont réglementés par le Code de la Santé Publique.
- B. Les sages-femmes n'ont pas d'union régionale des professionnels de santé (URPS).
- C. Les médecins libéraux ont le libre choix d'installation et la liberté de prescription uniquement pour une patientèle privée.
- D. Les professionnels de santé salariés sont rémunérés à l'acte.
- E. Il y a plus de 330 000 médecins en France tout confondu.

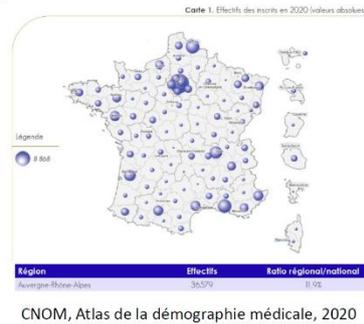
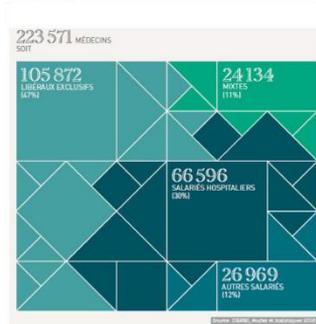
**A VRAI** Normalement tout le monde est d'accord cette fois-ci ; il y a 7 ordres professionnels : celui des **médecins**, des **pharmaciens**, des **masseurs-kinésithérapeutes**, des **sages-femmes**, des **infirmiers**, des **chirurgiens-dentistes** et des **pédicures podologues**.

**B VRAI** C'est le cas aussi des pédicures podologues.

**C VRAI**

**D FAUX** Contrairement aux professionnels de santé libéraux, les professionnels de santé salariés sont rémunérés en fonction de leur **qualification** et de leur **temps de travail**.

**E FAUX** Il y a **plus de 220 000 médecins en France** tout confondu (libéraux/salariés ; généralistes, spécialistes) soit 330 médecins pour 100 000 habitants soit **1 pour 330 habitants**. La plus grosse problématique est l'**inégalité de répartition médicale**.



Répartition des médecins selon leur mode d'exercice à gauche et en France à droite